



Lausanne, le 7 avril 2022

## Service public

Solidaires - Unitaires – Démocratiques

Tél. 021 / 351 22 50

Chauderon 5 - 1003 Lausanne

e-mail [info@sud-vd.ch](mailto:info@sud-vd.ch)

Madame la Conseillère d'Etat

Cesla Amarelle

DFJC

Rue de la Barre 8

1014 Lausanne

### **Situation, analyse et revendications de SUD au sujet du Concept 360° Demande de rencontre**

Madame la Conseillère d'Etat,

La Fédération syndicale SUD, dans une assemblée de délégué-es, le 16 mars dernier, suivie d'une consultation de ses organisations fédérées, a décidé de vous interpeler pour demander l'adoption immédiate d'un moratoire d'au moins deux ans pour le Concept 360° dans tous les ordres d'enseignement où il se déploie (également dans l'enseignement obligatoire, et pas seulement au post-obligatoire).

Quels que soient les métiers concernés, les ordres d'enseignement et les établissements, autant dans le secteur public que dans le secteur subventionné, il apparaît que les moyens nécessaires pour réaliser une école inclusive effective et de qualité ne sont pas réunis. A vrai dire, les moyens assignés à un tel projet sont totalement et systématiquement insuffisants. Cela entraîne une charge de travail et une profonde déstabilisation des professionnel·les qui font vivre le Concept 360°.

Ce à quoi nous assistons est une situation d'injonction paradoxale généralisée qui provoque la maltraitance des acteur·trices appelé·es à intervenir dans l'école inclusive. L'employeur public ne donne pas les moyens pour faire un travail de qualité et dégrade de ce fait les conditions d'activité des salarié·es concerné·es.

Dans le secondaire II, la situation exige une définition précise de la nature, des objectifs et des limites de l'inclusion, ainsi que du socle de pédagogie universelle. Il est indispensable que nous ayons une vision globale du 360° pour tous les ordres d'enseignement.

En ce sens, SUD saisit également l'Inspection du travail pour que l'appareil scolaire fasse l'objet, dans ses diverses professions, établissements et ordres d'enseignement d'une investigation approfondie au titre des risques psycho-sociaux qui s'accumulent et des atteintes à la santé, à la personnalité et à l'intégrité des travailleur·euses concerné·es. La situation de maltraitance, voire de souffrance, imposée aux salarié·es se retrouve également chez les élèves et leurs familles.

L'école vaudoise ne peut pas vivre avec des moyens rationnés et réaliser en même temps toutes sortes de projet qui s'entrecroisent, se mêlent et menacent de paralyser le noyau décisif de

l'activité socio-scolaire. Par exemple, au secondaire II, il existe un sérieux problème de collision d'agenda entre le Concept 360° et la réforme imminente de la Maturité Gymnasiale. Il n'est en effet pas imaginable de traiter le Concept 360° avant le chantier de réforme de l'Ecole de maturité.

Un moratoire du Concept 360° doit, comme nous l'avons demandé plus haut, intervenir immédiatement. Des négociations doivent s'ouvrir et des États généraux doivent être mis rapidement sur pied pour reprendre le contrôle d'une situation qui menace de devenir intenable.

Nous ajoutons qu'il faut prendre en considération la souffrance des élèves et de leur famille. Le Concept 360° fonctionne d'une manière absurde. Pour que les enfants en situation difficile puissent obtenir les prestations et les aides auxquelles elles-ils ont droit, elles-ils doivent effectuer un parcours de souffrance, de désarroi, de confrontation à des situations particulièrement dures avant d'obtenir l'intervention des professionnel·les requis·es. A une situation de moyens rationnés et insuffisants, répondent le désarroi et la souffrance des enfants et de leur famille.

Il faut d'urgence qu'un état des lieux soit réalisé pour déterminer ce qu'il faut, en termes de moyens et de dispositifs, pour poursuivre l'activité scolaire dans des conditions dignes pour tous les élèves. Pour cela aussi nous demandons un moratoire de deux ans, une enquête approfondie de santé publique scolaire et du travail et des États généraux avec les professionnel·les concerné·es, des représentations des familles et de l'employeur-public.

Le moment est venu de prendre conscience de la gravité et de l'urgence du problème et de sortir des demi-mesures qui ne font que mettre une mauvaise couche de plâtre sur une muraille profondément lézardée.

Nous vous demandons donc une rencontre dans les meilleurs délais. Naturellement cette réunion peut et doit être organisée avec tous les syndicats enseignants. Pour notre part, nous communiquons ce courrier à nos collègues de la SPV et du SSP.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'Etat, nos salutations respectueuses.

**Fédérations syndicale SUD**